

# L'Education à la citoyenneté au cœur de l'action publique

## Document-cadre

du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse



Explore Demain, apprentie et apprenti présentent les métiers de demain - Concours d'éloquence *La parole est une voie* - Séance inaugurale du Conseil de la jeunesse

## Table des matières

---

L'essentiel en bref .....	3
1 Introduction .....	4
1.1 Textes de références.....	4
1.2 Éducation à la citoyenneté : de quoi parle-t-on ?.....	5
2 Éducation à la citoyenneté dans le cadre scolaire .....	7
2.1 Plans d'études.....	7
2.2 Ressources pédagogiques .....	9
2.3 Activités immersives.....	9
2.4 Participation-action des élèves .....	9
2.5 Engagement citoyen à l'enseignement secondaire II.....	10
2.6 Formation initiale et continue du corps enseignant.....	10
2.7 Organisation au sein du DIP.....	11
3 Éducation à la citoyenneté : une interface entre l'école et la société .....	12
3.1 Collaboration avec les partenaires externes .....	12
3.2 Citoyenneté numérique et développement durable comme dimensions de l'Éducation à la citoyenneté .....	13
4 Contribution du DIP à l'Éducation à la citoyenneté hors cadre scolaire.....	15
4.1 Concept de participation-consultation.....	15
4.2 Conseil de la jeunesse .....	15
4.3 Fonds jeunesse.....	15
5 Objectifs du DIP en matière d'Éducation à la citoyenneté en lien avec la feuille de route 2023-2038.....	17
5.1 Objectif 1 : Apprendre à l'ensemble des élèves à développer des capacités d'argumentation et d'écoute tout au long de leur parcours scolaire .....	17
5.2 Objectif 2 : Mettre la participation au cœur de l'action du département.....	18
6 Conclusion - Apprendre à participer et participer pour apprendre.....	19
7 Annexes .....	20
7.1 Echelle de la participation des jeunes de R. Hart .....	20
7.2 Référentiels et plans d'études .....	20
7.3 Projets menés au sein du DIP par pôle .....	24

## L'essentiel en bref

---

L'Éducation à la citoyenneté regroupe l'ensemble des pratiques et activités offertes aux jeunes tout au long de leur parcours scolaire et extra-scolaire afin de les préparer à être des citoyennes et citoyens engagés, qu'elles et ils disposent ou non des droits politiques. Elle a pour objectif de les préparer à participer activement à la vie démocratique en tenant compte du rôle complémentaire joué par les familles, les pairs et la société civile.

L'Éducation à la citoyenneté repose tant sur l'acquisition de connaissances et de compétences que sur la pratique d'activités citoyennes qui peuvent avoir lieu comme dans la sphères scolaire et privée. Elle vise à développer une autonomisation progressive des compétences civiques et culturelles qui conduisent à exercer une citoyenneté active et responsable, jusqu'à ce que les jeunes deviennent actrices et acteurs de notre démocratie voire vectrices et vecteurs du changement.

Le présent document souligne que les trois domaines d'actions complémentaires de l'Éducation à la citoyenneté - apports théoriques, pratiques citoyennes et enjeux de société - connaissent à l'heure actuelle une dynamique riche, qu'elle soit le fait du corps enseignant, d'éducatrices et éducateurs, et/ou d'une collaboration avec les partenaires externes. Cette dynamique méritait d'être rendue plus visible en lien avec les objectifs de la FR-DIP 23-28.

Concernant la formation dans le cadre scolaire, chaque élève du DIP suit des cours d'éducation à la citoyenneté avec une période à la grille horaire en 7P, 8P et 9CO. Elle est également abordée de la 5P à la 11CO de manière transversale dans le cadre des cours de sciences humaines et sociales (SHS).

La même transversalité se retrouve à l'enseignement secondaire II où elle est aussi abordée dans le cadre des sciences humaines (et sociales) au collège et à l'ECG, ainsi que dans les cours de culture générale pour les pôles professionnels. Notons que pour le pôle commerce, elle prend place dans les cours d'histoire et institutions politiques (ordonnance de formation 2012) ainsi que dans le domaine de compétence *Formation professionnelle et culture générale* avec la nouvelle ordonnance de formation.

La participation en tant que nouveau paradigme des politiques publiques, dont les intentions oscillent entre la participation-action, où la citoyenne et le citoyen sont parties prenantes des décisions et de leur mise en œuvre, et la participation-consultation, réalisée dans une perspective d'institution apprenante, a toute sa place dans l'Éducation à la citoyenneté.

Il y a lieu de prendre des précautions. La participation proposée aux élèves ne doit pas avoir pour objectif de chercher de (futurs) électeurs et électrices, et ne doit ni les considérer comme un "objet d'étude", ni les instrumentaliser en tant que public-cible captif qu'il est aisé de mobiliser.

La participation-consultation devrait être plus systématiquement mise en place par les services du DIP auprès des enfants et des jeunes, notamment dans la perspective de répondre au plus près des besoins de son public-cible.

Afin d'affirmer largement que l'Éducation à la citoyenneté est une priorité au cœur de son action, le département développe une philosophie institutionnelle basée sur le partage des valeurs démocratiques, le respect de l'autre dans le débat, la consultation et la participation naturelle des jeunes aux décisions qui les concernent.

# 1 Introduction

---

Ce document-cadre a été produit afin de définir et mettre en cohérence les différentes démarches et intentions pédagogiques du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) en matière d'Éducation à la citoyenneté. Il pose également une ligne cantonale en réponse aux priorités formulées par la Conférence de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin pour les prochaines années.

Le DIP met en œuvre une Éducation à la citoyenneté qui prépare et incite les élèves dès le début de leur scolarité à participer activement, en faisant preuve d'esprit critique et de manière responsable, à leur vie future de citoyennes et citoyens éclairés<sup>1</sup>.

Par ailleurs, il contribue également à l'Éducation à la citoyenneté des jeunes hors du cadre scolaire en complémentarité avec les actions des communes et d'autres départements du canton.

Le présent document vise à définir ce que recouvre l'Éducation à la citoyenneté, à présenter les enjeux globaux, le périmètre et les problématiques, tout en clarifiant les rôles et responsabilités du DIP en la matière. Sur la base d'un recensement des dispositifs locaux et institutionnels existants, il définit enfin des objectifs et propose des actions en lien avec la dimension participative décrite dans la feuille de route 2023-28 du département (FDR-DIP 23-28).

## 1.1 Textes de références

L'Éducation à la citoyenneté a évolué. Elle se limitait autrefois à l'enseignement du fonctionnement des institutions politiques donné lors des cours d'éducation civique, les questions d'intérêt et de participation politiques des jeunes relevant plutôt de la sphère privée.

Aujourd'hui, elle vise à former les jeunes à prendre leur place dans une démocratie participative. Elle concerne de ce fait l'acquisition de compétences transversales en lien avec l'apprentissage de l'esprit critique, du débat d'idées et des projets collaboratifs, en recourant à des expériences immersives et des pratiques participatives destinées à préparer les enfants et les jeunes à exercer un rôle éclairé, actif et responsable dans la société de demain.

À ce titre, l'action du DIP s'inscrit dans le cadre légal et réglementaire en vigueur.

- L'article 12 de la [Convention des droits de l'enfant](#) reconnaît à celui-ci "(...) le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité."- L'application de cet article est double. Non seulement un enfant a le droit de s'exprimer, mais le récepteur se doit de l'écouter. Ce point est à souligner si l'on veut se prémunir de l'écueil d'une participation de façade<sup>2</sup>, celle-ci suscitant bien souvent désillusion et désengagement de la part de celles et ceux qui y sont confrontés.
- L'article [41 al1 g](#) de la Constitution fédérale énonce le soutien dont doivent bénéficier les jeunes dans leur intégration politique, et l'article 49 de la [Constitution genevoise](#) stipule, quant à lui, que l'Etat *contribue à la préparation à la citoyenneté*.
- La Loi sur l'instruction publique ([LIP](#)) fixe pour objectif au chapitre III " *de préparer chacun à participer à la vie sociale, culturelle, civique, politique et économique du pays, en affermissant le sens des responsabilités, la faculté de discernement et l'indépendance de jugement* " (LIP C 1 10, art. 10, al. d). La Loi sur l'enfance et la jeunesse ([LEJ](#)) reprend

---

<sup>1</sup> " L'éducation joue un rôle capital dans le développement d'un jugement politique autonome et dans la capacité à participer à la vie politique d'une communauté démocratique. Il est donc essentiel de promouvoir l'Éducation à la citoyenneté (...)", in *Valorisation optimale des chances, Déclaration 2011 sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de formation*, DFE, DFI, CDIP, [Bildungsmonitoring Schweiz \(admin.ch\)](#), 2011, p3.

<sup>2</sup> Cf. l'échelle de Amstein revue par Hart en annexe 7.1, qui traduit les différents niveaux de participation.

les éléments de l'article 10 de la LIP et énonce de plus très clairement à son article 10 l'importance de la "participation des enfants et des jeunes dans l'Éducation à la citoyenneté".

- A ces textes fondamentaux viennent s'ajouter [la Feuille de route 2023-28 – Mesures pour la législation](#) du département, le [Plan d'études romand](#) (PER) pour l'enseignement obligatoire et les différents plans d'études cantonaux (PEC) du secondaire II qui précisent les [plans d'études cadres fédéraux](#) décrivant les grandes lignes de l'Éducation à la citoyenneté.

## 1.2 Éducation à la citoyenneté : de quoi parle-t-on ?

Ainsi que le souligne le Conseil fédéral dans son [rapport de novembre 2018](#) relatif à l'Éducation à la citoyenneté<sup>3</sup> en Suisse, une telle éducation "(...) ne se limite pas à la transmission de savoir. Elle vise plutôt à donner aux apprenants les moyens de s'informer sur la vie politique et sociale, de s'y intéresser et d'y participer de façon autonome"<sup>4</sup>.

Cette conception rejoint la définition donnée par le Conseil de l'Europe selon laquelle "L'Éducation à la citoyenneté démocratique" (*éducation for Democratic Citizenship*) couvre l'éducation, la formation, la sensibilisation, l'information, les pratiques et les activités qui visent, en apportant aux apprenants des connaissances, des compétences et une compréhension, et en développant leurs attitudes et leurs comportements, à leur donner les moyens d'exercer et de défendre leurs droits et leurs responsabilités démocratiques dans la société, d'apprécier la diversité, de jouer un rôle actif dans la vie démocratique, afin de promouvoir et de protéger la démocratie et la primauté du droit"<sup>5</sup>.

Il apparaît clairement que l'Éducation à la citoyenneté au sens large repose tant sur l'acquisition de connaissances et de compétences que sur la pratique d'activités citoyennes qui peuvent avoir lieu aussi bien dans la sphère scolaire que dans la sphère privée, que ce soit au sein de la famille, avec des pairs ou dans le cadre des loisirs. Elle regroupe l'ensemble des pratiques et activités offertes aux jeunes tout au long de leur parcours scolaire et extra-scolaire, qu'elles et ils disposent ou non des droits politiques, et destinées à les préparer à participer activement à la vie démocratique.

Comme le relève la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) dans son document d'août 2023 intitulé [Éducation à la citoyenneté en Suisse - Position de la CFEJ](#), il est tout aussi important d'amener les jeunes à "(...) prendre conscience de leurs capacités d'action"<sup>6</sup>. L'objectif est ainsi "(...) d'intégrer d'une manière cohérente les trois aspects " Connaissances ", " Compétences " et " Intérêt " dans l'enseignement et de leur accorder la même importance"<sup>7</sup>.

Cette commission propose différents documents et a émis en mai 2023 des recommandations afin de renforcer l'Éducation à la citoyenneté en se basant sur une étude menée auprès des jeunes, recommandations qu'elle a synthétisées par le schéma ci-dessous.

---

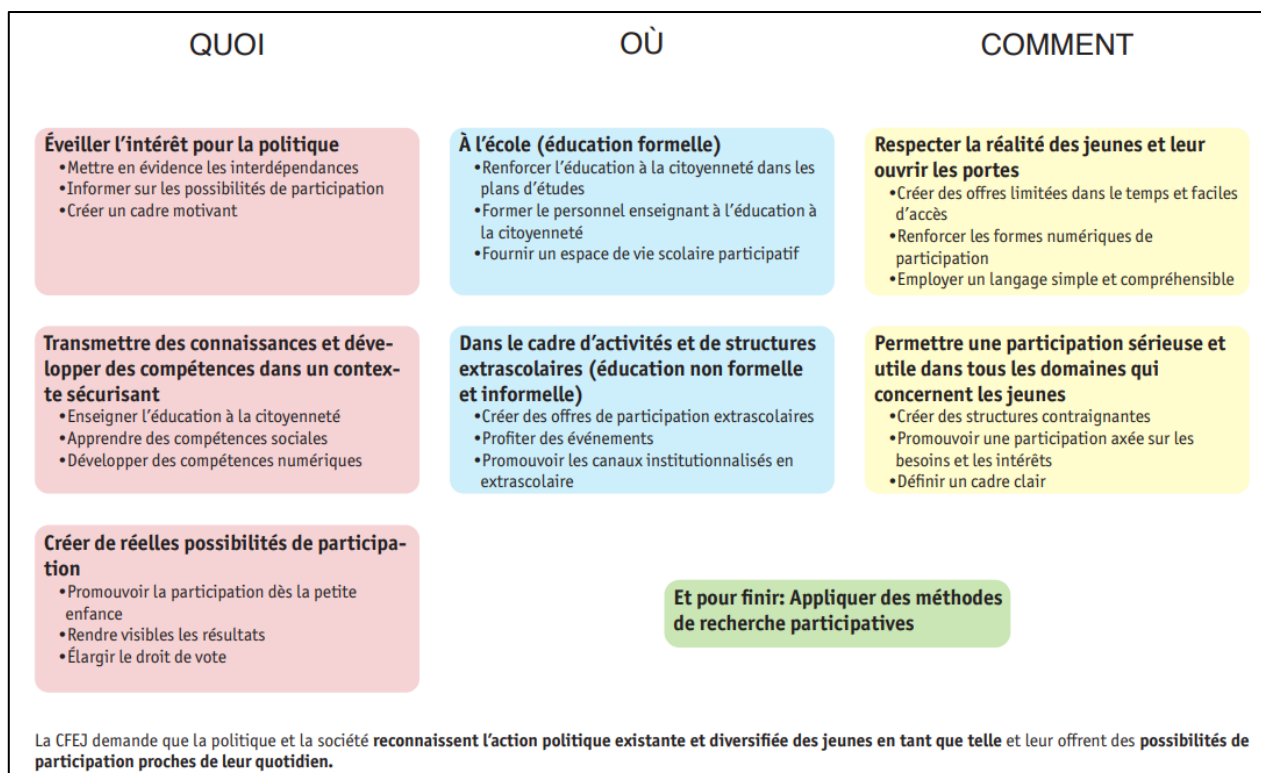
<sup>3</sup> Le DIP a pris la décision d'intégrer dans le terme Éducation à la citoyenneté tous les dérivés qui peuvent être rencontrés : Éducation à la citoyenneté démocratique, éducation civique, éducation politique, éducation au fédéralisme, éducation à la démocratie, ...

<sup>4</sup> [Microsoft Word - 181112 PO Caroni 16.4095 BR-Bericht\\_fr.docx \(admin.ch\)](#), p4.

<sup>5</sup> Charte du Conseil de l'Europe sur l'Éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme. Recommandation CM/Rec(2010)7 adoptée par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe le 11 mai 2010 et exposé des motifs, Strasbourg 2011, p7.

<sup>6</sup> [Éducation à la citoyenneté en Suisse. Position de la CFEJ \(admin.ch\)](#), p14.

<sup>7</sup> *Ibidem*, p16.



Source: [Formes de participation politique et motivation des jeunes à s'engager - Recommandations de la CFE](#)

Dans les différents textes fondateurs comme dans les recommandations de la CFEJ, il apparaît clairement que l'Éducation à la citoyenneté forme un tout qui peut se décliner en trois domaines d'action :

1. **Apports théoriques** : apprentissage des droits et devoirs, du cadre légal, de la démocratie, des institutions, etc.
2. **Pratiques citoyennes** : participation des jeunes aux décisions qui les concernent, débats contradictoires, votes en blanc, etc.
3. **Enjeux de société** : gestion de projets, engagements associatifs, bénévoles, participation à des manifestations, réflexion sur les questions socialement vives, etc.

Ces trois domaines sont abordés au sein de l'école publique et l'ensemble des élèves y sont confrontés tout au long de leur parcours scolaire. Toutefois seule une combinaison des apprentissages formels au sein de l'école, non formels durant les loisirs et informels au sein de la famille permettra aux jeunes d'acquérir tous les outils nécessaires à créer un engagement civique et social sur le long terme.

En conséquence, si l'école a pour mission de veiller à l'égalité de traitement afin de proposer à chaque élève un enseignement de qualité et de proposer différentes activités ou expériences immersives, le rôle des familles, des pairs et de la société civile est tout aussi déterminant dans l'Éducation à la citoyenneté.

## 2 Éducation à la citoyenneté dans le cadre scolaire

Rappelons qu'au sein de l'école publique, l'Éducation à la citoyenneté est d'ores et déjà très présente tout au long du parcours scolaire des élèves. Elle se transmet à différents niveaux et de diverses manières, que ce soit en travaillant sur les compétences fondamentales que sont la capacité à s'exprimer à l'oral comme à l'écrit, en enseignant les bases et les principes spécifiques de la démocratie, ou en exerçant le vivre-ensemble dans un climat scolaire tolérant et laïc.

Par ailleurs, le département promeut, organise ou finance plusieurs activités immersives souvent portées par des partenaires externes qui permettent aux élèves comme aux jeunes hors cadre scolaire d'être directement confrontés à la vie en démocratie. Que ce soit par le biais de différentes instances participatives, d'actions de concertations, de débats ou de visites, il existe de nombreuses propositions permettant à chacune et chacun d'acquérir compétences et capacités lui permettant de devenir une citoyenne et un citoyen responsable.

Ainsi l'Éducation à la citoyenneté s'attache à transmettre aux enfants et aux jeunes, d'une part, des connaissances sur le fonctionnement des institutions politiques, sur leurs droits et sur leurs devoirs; et d'autre part, des compétences leur permettant, en tant que citoyennes et citoyens en devenir, d'exercer un rôle actif et critique dans la société, d'effectuer des choix autonomes et éclairés, de débattre de manière argumentée, de respecter la différence ainsi que la diversité d'opinions et d'assumer leurs responsabilités. Les élèves apprennent de cette manière à devenir actrices et acteurs d'une société démocratique en réalisant des activités et des expériences participatives diverses.

Si les efforts et les moyens mis en œuvre au sein du département en termes d'Éducation à la citoyenneté sont peu ou pas reconnus<sup>8</sup>, relevons que pour l'enseignement obligatoire, la citoyenneté est une discipline à part entière doublement inscrite dans le plan d'études dans le domaine "sciences humaines et sociales" et de manière transversale comme thématique de la formation générale.

Au secondaire II, par contre, elle n'est pas (encore)<sup>9</sup> reconnue comme une discipline. Le fait qu'elle soit abordée de manière transversale dans d'autres domaines rend probablement difficile pour les élèves d'identifier les apprentissages y relatifs comme étant du domaine de la citoyenneté.

### 2.1 Plans d'études

#### Enseignement obligatoire

Le Plan d'études romand ([PER](#)), document cadre pour l'enseignement obligatoire, situe l'Éducation à la citoyenneté dans le parcours global de l'élève. Il indique qu'elle "*prépare les élèves à participer activement à la vie citoyenne en exerçant leurs droits, leurs devoirs et leurs responsabilités dans la société, elle articule des connaissances et une pratique citoyenne effective dans le cadre des cours, de la classe et de l'établissement, ainsi qu'une ouverture aux enjeux de société en s'organisant autour de trois pôles en interaction Citoyenneté et institutions, Pratique citoyenne à l'école, Citoyenneté et enjeux de société.*"<sup>10</sup> Les apprentissages poursuivis par ces trois pôles se complètent et sont progressivement approfondis dans un esprit de continuité.

Par ailleurs, au-delà des périodes en 7P, 8P et 9CO explicitement ciblées et labélisées *Éducation à la citoyenneté*, cette dernière est en effet largement abordée dans les sciences

<sup>8</sup> Cf. la motion 2549B ou l'enquête du CFEJ auprès des jeunes.

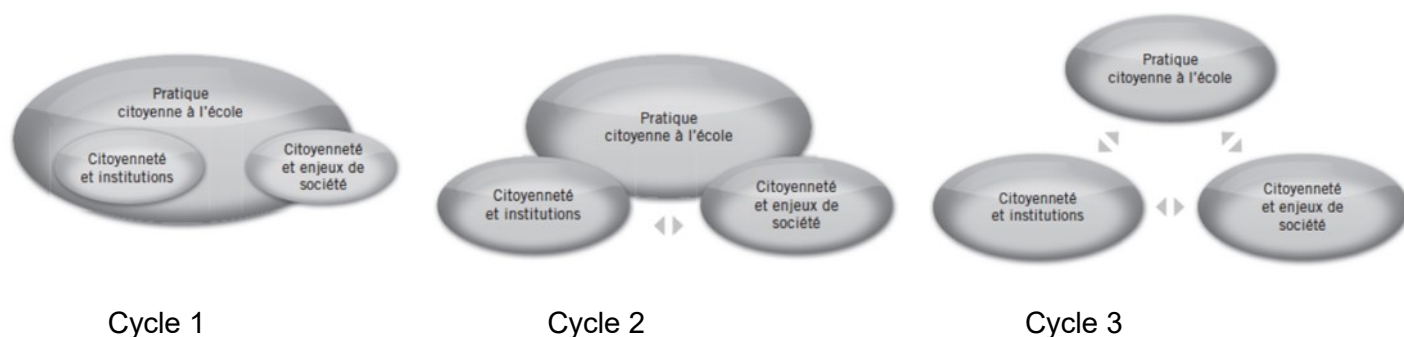
<sup>9</sup> La réforme de la maturité prévoit à ce stade d'intégrer la citoyenneté comme une compétence disciplinaire, plan cadre du 8 septembre 2023.

<sup>10</sup> Plan d'études romand, *Présentation générale*, p. 21. [Pages du plan d'études romand - Portail CIIP](#), *Éducation à la citoyenneté dans le PER*

humaines et sociales. Les Moyens d'enseignement romands SHS (Géographie et Histoire) – autant pour le cycle moyen que pour le cycle d'orientation – intègrent ainsi une importante dimension citoyenne. Au-delà des SHS, l'Éducation à la citoyenneté est également abordée d'une manière transversale et dans différentes disciplines.

La Formation générale (FG) – Vivre ensemble et exercice de la démocratie, présente en continu sur l'ensemble de l'école obligatoire, intègre une part importante de cette Éducation à la citoyenneté. Par ailleurs, le Français, sur l'ensemble de la scolarité obligatoire, forme les élèves au débat et à l'argumentation orale et écrite, contribuant ainsi à développer leur esprit critique, comme le permet également l'Éducation numérique, qui invite les élèves à analyser les contenus médiatiques de manière critique<sup>11</sup>.

La familiarisation des élèves avec les trois pôles d'action se fait ainsi de manière complémentaire et modulaire tout au long de la formation obligatoire. A l'école primaire, l'approche de la citoyenneté s'appuie avant tout sur l'expérience concrète des élèves et se concentre sur la pratique citoyenne dans leur environnement scolaire immédiat. Au fil de la scolarité, l'approche se décentre et les trois pôles se distinguent progressivement jusqu'au cycle d'orientation.



## Enseignement secondaire II

Au secondaire II, l'Éducation à la citoyenneté est présente dans les enseignements de droit et d'histoire, civisme et économie (dans les formations générales), culture générale, histoire et institutions politiques (dans les formations professionnelles), qui permettent aux élèves de s'approprier les droits et devoirs liés à l'exercice de la citoyenneté, d'appréhender les institutions politiques suisses et genevoises, ainsi que de développer leur esprit civique.

Elle est également prise en charge par le Français (formations générales et professionnelles) et la philosophie, qui visent entre autres à développer l'esprit critique des élèves/apprentis et apprenties par l'exercice fréquent de l'argumentation orale et écrite.

Ces différents plans d'études permettent ainsi à chaque enseignante et enseignant de s'emparer de la question de la citoyenneté et de construire un apprentissage cumulatif et progressif pour chaque élève.

Relevons encore que la dimension sociale de l'Éducation à la citoyenneté évolue aussi notamment en lien avec le traitement nécessaire, dans le cadre scolaire, des questions socialement vives (QSV). Ainsi, selon Jean Simonneaux "*Le développement individuel et social s'appuie sur la compréhension des enjeux des problématiques sociétales complexes, ou encore, sur ce que nous nommons des questions socialement vives (QSV), dont l'étude/l'abord au sein de l'école peuvent poser question*"<sup>12</sup> et pour lesquelles le corps enseignant n'est pas forcément préparé et formé.

<sup>11</sup> Cf. annexe 7.2 pour le détail de l'inscription de la citoyenneté dans le Plan d'études Romand (PER).

<sup>12</sup> Simonneaux, Jean. "Durabilité, citoyenneté, environnement... des perspectives éducatives communes", Pour, vol. 198, no. 3, 2008, pp. 114-121. [Durabilité, citoyenneté, environnement... des perspectives éducatives communes | Cairn.info](https://www.cairn.info/revue-pour-2008-3-114-121.htm)

## 2.2 Ressources pédagogiques

Outre les plans d'études, le site [Enseignement](#) répertorie différents moyens d'enseignement, activités et ressources pédagogiques concourant à la mise en œuvre des pôles de l'Éducation à la citoyenneté. Des ressources pédagogiques complètent les moyens d'enseignement officiels. Citons, parmi d'autres, [Un mois, un droit](#) développé dans le cadre de la Commémoration des 30 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant, le dossier pédagogique [Pouvoirs sur la ville](#) élaboré à l'occasion de la Semaine de la démocratie, le journal [La Discute](#), ressource proposée en lien avec des thèmes d'actualité, le kit [CinéCivic](#) réalisé autour de l'expression citoyenne (il sera proposé en automne 2023 aux classes dès la 7P). Par ailleurs, pour les classes du CO, le jeu de plateau [Le GE de lois](#) a été spécialement développé pour aborder le fonctionnement des institutions cantonales et le processus démocratique. Les ressources pédagogiques à disposition du corps enseignant sont variées et nombreuses, comme le montre le tableau proposé en annexe 7.3.

Les plans d'études et les ressources pédagogiques pourraient être désormais complétées par un référentiel par cycle ou filière de formation explicitant mieux les compétences attendues des élèves pour l'Éducation à la citoyenneté, ce qui permettrait d'avoir une meilleure visibilité quant à l'atteinte des objectifs fixés selon les degrés<sup>13</sup>.

## 2.3 Activités immersives

Les activités immersives permettent de stimuler la curiosité et l'intérêt des élèves par une mise en situation pratique des apprentissages réalisés en classe dans le respect du cadre légal<sup>14</sup> et institutionnel<sup>15</sup>. Le département promeut, organise ou finance différentes activités de ce type, réalisées dans le cadre scolaire ou en dehors de celui-ci, en collaboration avec divers partenaires externes et destinées à encourager la participation des élèves au cours de leur scolarité et après.

Aux enseignements plus théoriques viennent ainsi s'ajouter bon nombre de propositions d'activités pour l'ensemble des degrés de l'enseignement. Elles prennent par exemple la forme de participation à la construction de projets, de pratiques ou expérimentations de la démocratie comme le vote en blanc, la simulation d'une séance du Conseil d'Etat/Grand conseil, de l'édition ou la diffusion de supports, d'événements ponctuels autour de commémorations, de conférences mondiales, d'anniversaires ou encore de jeux<sup>16</sup>.

## 2.4 Participation-action des élèves

Comme déjà mentionné, la participation est un concept très actuel dont l'utilisation au sein de l'école publique mérite d'être précisée.

La participation est un outil de l'Éducation à la citoyenneté et en fait par conséquent partie intégrante. Elle vise à inclure les élèves dans les décisions qui les concernent particulièrement au sein des instances participatives d'élèves.

Depuis la rentrée 2022, chaque établissement de l'enseignement primaire et du secondaire possède une instance participative élèves (IPE) obligatoire, se réunissant au minimum une fois par an. Ces conseils d'élèves, organisés par école ou par établissement, réunissent, selon différentes modalités, des élèves délégués et des personnes représentant la direction d'établissement. Elles sont l'occasion pour les élèves de l'enseignement obligatoire de

---

<sup>13</sup> Comme cela a été élaboré pour le numérique : [Référentiel de compétences et de culture numériques | Site de l'enseignement - République et Canton de Genève](#)

<sup>14</sup> Notamment l'article 11 de la LIP sur le respect des convictions politiques et religieuses.

<sup>15</sup> [Directive sur les partenariats public privé \(D.E.DIP.05\)](#).

<sup>16</sup> Cf. le tableau récapitulatif de ces activités en annexe 7.3.

débattre notamment de questions dites socialement vives<sup>17</sup> et de prendre part au processus de représentativité, en élisant des élèves délégués qui les représenteront, voire d'endosser ce rôle. Les IPE peuvent également être l'occasion pour les directions de consulter les élèves, de recueillir leurs propositions ou de discuter de différentes problématiques. Parallèlement aux IPE, des conseils d'élèves, d'école ou d'établissement peuvent également se réunir.

En termes de gestion de projet, la participation-action signifie que les élèves sont invités à co-construire un concept puis à participer à sa réalisation. En termes pédagogiques, il est alors important que les élèves puissent réellement influencer le projet et en vivre la réalisation dans la mesure du possible, ce qui leur permet d'exercer de manière concrète un premier engagement citoyen<sup>18</sup>.

Il convient de souligner que le DIP a demandé à toutes les écoles d'enseignement artistique accréditées en dehors du cadre de l'école publique de constituer, elles-aussi, des instances participatives d'élèves.

Si dans le cadre scolaire, la participation-action devrait être privilégiée, il existe des sujets où une participation-consultation (cf. 4.1) peut avoir du sens. Elle doit alors être intégrée dans le cadre d'un projet co-construit entre l'entité qui lance la consultation et l'école (classe, établissement, ...), représenter une réelle plus-value pédagogique pour les élèves comme pour le corps enseignant et faire partie d'une séquence pédagogique qui répond aux objectifs des plans d'études.

## 2.5 Engagement citoyen à l'enseignement secondaire II

Afin de compléter ce survol des activités réalisées au sein du DIP par et pour les élèves, il y a lieu de relever les nombreuses actions citoyennes portées généralement par les élèves du secondaire II, que ce soit des ventes de vêtements de seconde main, des récoltes de lunettes ou de téléphones portables, ou des opérations importantes comme l'organisation d'événements majeurs tels que le défilé de l'Escalade de fin d'année (désormais inscrit aux patrimoine immatériel suisse) et les manifestations pour le climat.

Dernièrement, des jeunes collégiens sont allés jusqu'à déposer une pétition au Grand Conseil pour réclamer une piste cyclable. Ces actions, organisées en périphérie de l'école et du temps scolaire, donnent l'occasion à de nombreux élèves d'être impliqués souvent pour la première fois dans une démarche citoyenne concrète leur permettant d'exercer leurs droits et de tester le bénévolat ou l'engagement associatif.

## 2.6 Formation initiale et continue du corps enseignant

Une interrogation subsiste quant à la place dévolue à l'Éducation à la citoyenneté dans la formation initiale du corps enseignant et qui mériterait d'être analysée avec l'Institut de formation des enseignantes et enseignants.

Il existe de nombreuses formations continues institutionnelles en lien avec les différentes disciplines des plans d'études ou thématiques transversales liées à l'Éducation à la citoyenneté dans le [Catalogue de formation du DIP](#).

Citons par exemple les formations suivantes : *Fonctionnement de la démocratie suisse et genevoise*, *Voyage à Auschwitz Birkenau*, *MITIC et esprit critique*, *Pratique du dialogue philosophique en classe*, *La jeunesse débat : apprendre à débattre aux élèves*, *Apprendre à*

---

<sup>17</sup> Les questions socialement vives préparées en amont par des enseignantes ou enseignants et membre(s) de la direction suscitent débats et controverses auprès des élèves, des classes, du monde scientifique, professionnel, politique ou sociétal. Elles amènent les élèves à s'interroger sur des thématiques de société et à en débattre en confrontant leurs points de vue, voire prendre des décisions et les mettre en œuvre. Elles sont débattues en amont des IPE et rediscutées après.

<sup>18</sup> A cet effet, les établissements sont vivement encouragés à solliciter un financement par exemple auprès de Ville de Genève : [Le budget participatif dans les écoles | Ville de Genève - Site officiel \(geneve.ch\) ou de participer au projet Re-création qui vise à ce que les élèves s'impliquent dans l'élaboration de leurs cours de récréation.](#)

*débattre à l'aide d'outils et de ressources numériques, Racisme et colonialisme en Suisse : histoire logique et résistances, Réaliser des projets dans le domaine du développement durable avec ses élèves...*

Certaines formations peuvent aussi être proposées par des intervenants externes dans le cadre d'événements particuliers ([Semaine de la démocratie](#)).

Par ailleurs, l'offre de formation institutionnelle est complétée par des dispositifs locaux de formation mis en œuvre dans les écoles ou les établissements pour répondre à des problématiques locales ou des intérêts pédagogiques des équipes.

## 2.7 Organisation au sein du DIP

Les services de l'enseignement des directions générales (DGEO, DGESII, DGOMP) du DIP veillent à l'application des plans d'études et à l'atteinte des objectifs d'apprentissages. Ils élaborent également des ressources pédagogiques, coordonnent les instances participatives d'élèves et pilotent des projets.

Les enseignantes et les enseignants sont en charge de conduire les apprentissages auprès des élèves et d'élaborer les séquences pédagogiques y relatives.

Différents offices ou services – OFPC, SRED, OEJ, SEM – sont également en charge de l'éducation et de la formation des citoyens et citoyennes de demain ou œuvrent à la participation des jeunes.

Le Service écoles et sport, art, citoyenneté (SESAC), outre le secrétariat du Conseil de la jeunesse de Genève (CJGE), est en charge d'une coordination générale du domaine, du développement de projets avec les partenaires externes et des financements du département pour le développement des projets dans et hors de l'école. Il représente également le canton dans [La Conférence intercantonale Citoyenneté \(CiC\)](#), conférence spécialisée de la [Fondation ch](#).

Enfin, les partenaires du département, organismes privés ou autres départements du canton, proposent des activités immersives voire des ressources pédagogiques pour les enseignantes, les enseignants et les élèves.

## 3 Éducation à la citoyenneté : une interface entre l'école et la société

---

Comme décrit ci-dessus, les différents éléments constituant le cadre dans lequel s'exerce la citoyenneté (institutions politiques, fédéralisme, droits civiques, système démocratique...) sont bien tous inclus dans la formation des élèves.

La complémentarité des apports étant nécessaire au développement d'actions qui ont du sens, le département collabore avec la société civile et les partenaires de l'école pour permettre aux élèves de s'immerger dans des pratiques citoyennes, de rencontrer des professionnels qui œuvrent par exemple au développement du bénévolat ou à la défense de causes. Chaque activité est dûment pensée comme étant complémentaire aux apprentissages scolaires et apportant une réelle plus-value pédagogique.

Le DIP défend ainsi une collaboration complémentaire et non substitutive, tout en rappelant que le terrain scolaire est laïque et apolitique, et que les élèves ne doivent à aucun moment risquer d'être considérés comme un "objet d'étude", de (futurs) électeurs et électrices, ou un public-cible captif qu'il est aisé de mobiliser.

### 3.1 Collaboration avec les partenaires externes

De nombreuses activités sont proposées chaque année à l'école publique. Elles sont portées par des partenaires externes de l'école comme des communes<sup>19</sup>, des associations ou des fondations.

C'est en multipliant et en diversifiant ces expériences auxquelles sont soumises et soumis les jeunes, en leur permettant de connaître et d'exercer leur citoyenneté, que le DIP est susceptible d'inscrire l'engagement sous ses nombreuses formes dans le quotidien de chacune et chacun<sup>20</sup>.

Ces dernières années, avec la multiplication des enjeux sociétaux complexes, les demandes d'intervention au sein du département se multiplient. Il y a lieu de préciser que ces propositions d'activités ne peuvent en aucun cas venir se substituer à ce que l'école propose déjà<sup>21</sup>. Elles doivent concrètement s'inscrire en tant que plus-value pour les apprentissages et les expériences des élèves. Enfin, dans leur construction-même, elles doivent être adaptées au contexte scolaire (concerner le temps scolaire, une classe ou un groupe d'élèves...).

Comme le montre le tableau en annexe 7.3, il existe plusieurs propositions qui encouragent le débat ou la participation avec des formations dispensées par des personnes compétentes. L'objectif serait de pouvoir augmenter l'offre en la matière, de bien la circonscrire et d'en définir le public-cible. En effet, au vu du nombre de sollicitations que reçoit le département, il est nécessaire de rappeler les besoins des élèves et du corps enseignant au regard des apports possibles tout en délimitant clairement les zones d'intervention.

Ainsi, l'une des actions souvent mise à l'ordre du jour est la rencontre entre élues, élus et élèves. Si cette rencontre est souhaitable<sup>22</sup>, ceci implique cependant que les interventions de représentantes et représentants politiques dans les établissements scolaires respectent certains critères bien définis, à savoir notamment que le contenu des interventions ne doit pas empiéter sur ce qui relève du rôle du corps enseignant, que la sélection des intervenants et intervenantes doit être le fait des partis et non sur des invitations de personne à personne et qu'un équilibre entre les tendances doit être respecté. Enfin, une information précisant le type

---

<sup>19</sup> Cf. PER: "[Saisir l'opportunité d'un Agenda 21 communal pour sensibiliser les élèves à des processus de prise de décision](#)".

<sup>20</sup> Chaque jeune restant bien entendu ensuite libre d'exploiter, ou pas, les outils que l'instruction publique lui aura fournis.

<sup>21</sup> <https://www.ge.ch/proposer-projet-aux-eleves-apprentis-apprenties>

<sup>22</sup> Cf. la réponse du Conseil d'Etat à la motion M2549-B, [M 2549B - Pour un renforcement de l'éducation civique dans l'enseignement obligatoire genevois](#), 9 décembre 2020, p5.

de débat et le nom des invités doit être transmise à la direction générale concernée avant la tenue de l'évènement.

### 3.2 Citoyenneté numérique et développement durable comme dimensions de l'Éducation à la citoyenneté

L'Éducation à la durabilité comme la citoyenneté numérique possèdent des dimensions à la fois complémentaires et intrinsèquement liées à l'Éducation à la citoyenneté. Un besoin de clarification des enjeux et du positionnement de ces deux domaines s'est avéré nécessaire au vu de la confusion qui peut régner dans leur emploi.

#### Citoyenneté numérique

L'Éducation à la citoyenneté doit aujourd'hui être conçue comme un processus d'apprentissage qui porte à la fois sur la sphère tangible et la sphère virtuelle. Il est en effet exclu d'envisager l'Éducation à la citoyenneté sans aborder la question du numérique.

La citoyenneté numérique peut se définir comme la capacité à s'engager positivement, de manière critique et compétente, dans des sociétés qui numérisent bon nombre de leurs pans. Elle implique une connaissance des conséquences qu'engendre la généralisation des techniques de l'informatique sur nos sociétés, ainsi que des compétences d'utilisation efficiente, responsable et favorisant des formes de participation sociale respectueuses (sobriété numérique par exemple).

De fait, dans sa mission de former la citoyenne et le citoyen de demain, l'école doit ainsi prendre en considération la sphère virtuelle et enseigner les droits et devoirs, les règles et les codes déontologiques aux futurs et actuels internautes. Elle doit également les outiller pour qu'ils puissent développer des comportements responsables dans les interactions en ligne et particulièrement quand les sujets politiques ou sociaux sont sensibles. Enfin, elle doit les sensibiliser à une bonne utilisation dans le cadre de démarches citoyennes.

Plus que dans la sphère réelle, la protection de sa vie privée (d'élève, d'enfant, de jeune) devient un enjeu de société dès le plus jeune âge, notamment si l'on pense aux traces qui se construisent sur la toile parfois à son "corps défendant".

Dans une perspective de prévention liée aux usages des outils numériques, le développement de bonnes pratiques étroitement liées à des enjeux citoyens devient nécessaire : respect du cadre légal, protection de l'identité personnelle et de la sphère privée, respect d'autrui, vigilance devant la désinformation (fake news) et la surcharge informationnelle.

#### Éducation à la durabilité

L'Éducation en vue d'un développement durable (EDD), aujourd'hui présentée comme l'Éducation à la durabilité, implique de prendre en considération, dans de nombreux projets, des aspects sociaux, économiques, environnementaux, scientifiques, culturels, éthiques ainsi que civiques car elle "*poursuit avant tout une finalité citoyenne et intellectuelle: elle contribue à la formation de l'esprit critique en développant la compétence à penser et à comprendre la complexité*"<sup>23</sup>.

De fait, l'Éducation à la citoyenneté et l'Éducation à la durabilité "*visent toutes deux à donner aux individus les moyens de participer activement et de façon autonome à la société*"<sup>24</sup>.

Elles sont donc complémentaires par l'acquisition de compétences-clefs similaires comme la réflexion critique, l'analyse systémique ou la collaboration, par une démarche visant à l'action et la participation, et par l'interpénétration des différents objectifs qui visent à doter les jeunes

---

<sup>23</sup> Éducation en vue d'un développement durable en lien avec la Formation générale du PER – Interdépendances : premier rapport sur la mise en œuvre au CO, SEE, 2023) [Rapport-EDD-CO-02.2023.pdf \(ge.ch\)](#), p8.

<sup>24</sup> [L'éducation à la citoyenneté et aux droits humains | education 21](#)

citoyennes et citoyens d'outils leur permettant de s'exprimer et d'agir sur la société au plan local, cantonal voire mondial.

Si l'Éducation à la citoyenneté a pour vocation de doter les jeunes d'outils leur permettant d'agir en tant que citoyenne et citoyen, l'éducation à la durabilité leur offre un terrain de consolidation des acquis et d'implémentation des pratiques visant particulièrement le changement et la transformation car, comme le précise l'UNESCO, *"l'EDD implique un basculement de l'enseignement vers l'apprentissage. Elle exige une pédagogie orientée vers l'action et la transformation, qui peut se caractériser par des aspects tels que l'apprentissage guidé par l'élève lui-même, la participation et la collaboration, la recherche de solutions aux problèmes, l'interdisciplinarité, la transdisciplinarité et le lien entre apprentissage formel et apprentissage informel"*<sup>25</sup>.

L'Éducation à la citoyenneté contribue ainsi à la mise en place de connaissances et savoir-faire qui pourront être mis en pratique dans le cadre de l'ED et particulièrement en lien avec les objectifs de la Feuille de route durabilité 24-28 du DIP et de la priorité politique de la CIIP: *Éducation en matière de citoyenneté, de durabilité et de santé*<sup>26</sup>.

Relevons que toutes les autres "Éducation à" (la culture, les médias, au numérique, la santé<sup>27</sup>,...) *"(...) forment un ensemble qui couvre des domaines de la vie sociale et des intentions de formation très variés, voire hétérogènes (...)"*<sup>28</sup> et contribuent, comme d'autres disciplines ou domaines, à la formation générale de la citoyenne et du citoyen de demain de par les acquisitions fondamentales en termes de relation à soi et à autrui, d'intégration, d'égalité, de prévention, de qualité de vie, de sens critique ou de choix.

---

<sup>25</sup> *L'Éducation en vue des objectifs de développement durable – Éducation 2030 : Objectifs d'apprentissage*, [Objectifs-d'apprentissage.pdf \(unesco.ch\)](#), p7.

<sup>26</sup> Programme d'activité 2024 – 2027, Conférence intercantonale de l'instruction publique, p. 9.

<sup>27</sup> La France a décidé de placer dans chaque établissement du secondaire II un comité d'éducation à la santé et citoyenneté en charge de contribuer à l'éducation à la citoyenneté : préparer le plan de prévention de la violence, proposer des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion, définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des conduites à risques.

<sup>28</sup> Audigier François, " Les Éducation à... Quels significations et enjeux théoriques et pratiques ? Esquisse d'une analyse ", *Recherches en didactiques*, 2012/1 (N° 13), p. 25-38. DOI : 10.3917/rdid.013.0025. URL : <https://www.cairn.info/revue-recherches-en-didactiques1-2012-1-page-25.htm>

## 4 Contribution du DIP à l'Éducation à la citoyenneté hors cadre scolaire

---

En charge de la politique de la jeunesse pour le canton, le DIP contribue, de manière subsidiaire aux communes et aux privés, à l'éducation citoyenne des jeunes hors du contexte scolaire, cela surtout pour stimuler leur implication dans la société.

Comme le rappelle la loi sur l'enfance et la jeunesse ([LEJ](#)) en son article 10, "*Le canton et les communes élaborent des expériences participatives pour les enfants et les jeunes domiciliés ou résidant sur leur territoire*".

### 4.1 Concept de participation-consultation

De fait, les actions de participation-consultation des enfants et des jeunes se sont beaucoup développées à l'école et hors de l'école. Elles visent à leur faire émettre leur avis ou leurs recommandations sur un sujet de société voire un projet d'action publique. Cette consultation émane généralement d'une entité tierce (commune, canton, service administratif, partenaires à l'attention des politiques, ...) et tient parfois plus d'une démarche qualité, visant à l'amélioration d'un système, que d'une démarche active des jeunes.

Cette forme de participation, qui pourrait être considérée comme alibi, est pourtant très intéressante dans un processus d'institution apprenante ou dans l'élaboration de nouveaux concepts/processus dont les enfants et les jeunes seront les premiers utilisateurs ou bénéficiaires. Dans le cadre de la FR-DIP 2023-28, il est prévu de systématiser la consultation des publics-cible du département.

### 4.2 Conseil de la jeunesse

[Le Conseil de la jeunesse](#) (CJGE)<sup>29</sup> est une institution représentative de la jeunesse du canton de Genève. Il est constitué d'un panel de 20 à 25 jeunes dont l'âge est compris entre 14 et 21 ans et qui proviennent de différents milieux professionnels et scolaires, communes genevoises, situations socioéconomiques, horizons. Le conseil peut à la fois émettre des avis et des recommandations, comme être consulté par les organes exécutifs du canton. Le CJGE est organisé en groupes de travail par thématiques (mobilité, formation, santé...).

Des membres du CJGE sont également membres ou invités dans différentes instances:

- Commission consultative de l'école et de la formation
- Commission de l'enfance, de la jeunesse et du soutien à la parentalité
- Conseil de discipline du secondaire II
- Conseil du développement durable

Dans le cadre de la priorité donnée à la consultation, le CJGE doit être plus systématiquement saisi de questions concernant les enfants et les jeunes par les services du département.

### 4.3 Fonds jeunesse

Constitué de 280'000 francs, le Fonds jeunesse a pour but de financer des projets réalisés par et/ou pour des jeunes, entre 15 et 30 ans, habitant dans le canton de Genève. Il vise à soutenir les jeunes qui constituent des associations pour développer des projets, poursuivant ainsi une longue tradition genevoise du bénévolat hors du cadre scolaire ou en marge du cadre scolaire (instances participatives d'élèves).

---

<sup>29</sup> Le CJGE est une instance du canton de Genève, contrairement au PJGE, Parlement des Jeunes Genevois, qui est une association privée.

Au vu de l'évolution de la société et des besoins des jeunes, les buts et objectifs du Fonds jeunesse seront revus pour qu'il puisse devenir un outil de soutien à la participation active des jeunes et au développement de leur action en tant que citoyennes et citoyens, et non pas, comme encore trop souvent, à la réalisation de projets d'adultes pour les jeunes.

## 5 Objectifs du DIP en matière d'Éducation à la citoyenneté en lien avec la feuille de route 2023-2028

Dans l'avant-propos de la FR-DIP 23-28, la Conseillère d'Etat Anne Hiltbold rappelle les enjeux de formation du département notamment en matière de participation et de citoyenneté : *Nous devons permettre aux enfants de développer leur potentiel et leur offrir toutes les chances de participer pleinement et de façon responsable à la vie d'une société libre. Nous devons aussi préparer les élèves à devenir autonomes, à intégrer le marché de l'emploi avec des certifications et à être des citoyens responsables, si possible engagés, mais surtout heureux et épanouis*<sup>30</sup>.

Plus précisément, l'Éducation à la citoyenneté s'inscrit dans la mise en œuvre de deux axes de la FR-DIP 23-28 particulièrement en lien avec les deux projets transversaux :

- 1) *Renforcer les pratiques pédagogiques pour stimuler l'engagement, la motivation et l'investissement des élèves dans leur formation*<sup>31</sup>,
- 2) *Renforcer l'éducation et la prévention pour favoriser un climat scolaire sain et permettre aux élèves de se développer en bonne santé*<sup>32</sup>.

C'est dans le cadre de cette double attention pour le climat scolaire et pour l'investissement des élèves que le département définit deux objectifs principaux et transversaux en lien avec l'Éducation à la citoyenneté.

### 5.1 Objectif 1 : Apprendre à l'ensemble des élèves à développer des capacités d'argumentation et d'écoute tout au long de leur parcours scolaire

Afin de favoriser la motivation des élèves dans le respect d'autrui, le département encourage le développement de compétences à débattre; car le débat est un excellent vecteur d'implication sociale, d'apprentissage du respect de l'autre. Le débat est au cœur du progrès scientifique. Il contribue aussi à l'acquisition du langage et de la rhétorique. Il est aujourd'hui un outil nécessaire à l'exercice de la prise de parole en public et au développement d'échanges de qualité, qu'ils soient verbaux ou écrits, particulièrement dans la sphère virtuelle. Il permet par ailleurs de développer des valeurs liées à la mission du département comme la solidarité, l'engagement, le respect de l'autre, influençant positivement le climat scolaire et contribuant à la lutte contre la violence. Apprendre à débattre, "hors ligne" comme "en ligne", c'est en effet aussi développer un esprit critique permettant de se forger une opinion, tout en écoutant celle des autres dans le respect et la non-violence.

Ainsi, une sensibilisation aux dérives du débat "en ligne" pourrait passer par un travail sur des échanges types (réels ou fictifs) caractéristiques des réseaux sociaux, qui seraient "joués", étudiés, puis réécrits afin de déboucher sur un débat identique quant à son thème, mais respectueux, constructif et de qualité. L'objectif poursuivi par ce type d'activité de "traduction" serait essentiellement de favoriser chez les jeunes un usage responsable du numérique, en accord avec la vision du DIP en matière d'Éducation à la citoyenneté numérique<sup>33</sup> et de prévention du risque numérique.

Le développement de projets comme un grand débat citoyen annuel ou une systématisation des débats contradictoires permettra de s'assurer que tous les jeunes, sans distinction de filière, puissent acquérir les compétences propres à la prise de position argumentée et à l'amélioration de l'expression orale particulièrement sur des questions socialement vives.

<sup>30</sup> Feuille de route du DIP, 2023-28, Mesures pour la législature, page 23.

<sup>31</sup> Feuille de route du DIP, 2023-28, Mesures pour la législature, page 23.

<sup>32</sup> Feuille de route du DIP, 2023-28, page 23.

<sup>33</sup> Cf. [L'école au service de la citoyenneté numérique Une vision pour l'instruction publique et le système de formation genevois](#), point 2, pp 7-9.

Au niveau de l'enseignement primaire outre la sensibilisation au débat, un accent pourrait être mis sur la sensibilisation à la philosophie qui permet d'aborder des thèmes et des réflexions autour du bien vivre ensemble (lutte contre la discrimination, le harcèlement, ...). Les expériences menées avec ProPhilo montrent qu'une réflexion institutionnelle pourrait être menée pour viser à une extension plus large des projets ponctuels actuels.

Afin de soutenir ces propositions de débattre, des outils permettant aux enseignantes et aux enseignants de développer l'apprentissage du débat et de l'esprit critique dans le cadre de l'Éducation à la citoyenneté dès le primaire seront développés. Des projets transversaux tels que les 30 ans de la convention relative aux droits de l'enfant seront plus régulièrement mis en place et des offres de formation continue développées pour mieux ancrer l'Éducation à la citoyenneté dans les différentes disciplines ainsi que la posture enseignante dans le cadre d'une pédagogie transversale. Ces propositions sont autant d'opportunités permettant de contribuer à l'innovation pédagogique.

## 5.2 Objectif 2 : Mettre la participation au cœur de l'action du département

Le département consultera plus systématiquement les enfants et les jeunes comme les élèves et les apprenties et apprentis sur les actions qu'il entreprend ou souhaite développer; et entamera un travail plus régulier avec le CJGE.

Pour ce faire, il développera la dimension participative de son action en concevant un cadre de consultation afin que cette pratique devienne à la fois légitime et un habitus du département. Ce document précisera comment définir les attentes du département ou respectivement des services, les objectifs de l'activité et du rôle attendu des jeunes ainsi que les limites de l'exercice ou du degré de réalisation (consultation/décision).

Il s'agira également de systématiser le rendre compte aux jeunes des résultats de la consultation et des suites qui y seront données. A nouveau, la création d'une communication large pourrait montrer les actions réalisées et le rôle joué par les jeunes dans les réalisations.

Par exemple, à travers ses recherches, le Service de la recherche en éducation (SRED) produit et restitue de la connaissance sur le système scolaire genevois. Dans ce cadre, les élèves sont régulièrement invités à participer à des études en lien avec leur expérience scolaire. Cette participation, qui prend principalement la forme d'entretiens ou de questionnaires, devrait être encore plus encouragée à l'avenir.

Plus encore, il semble essentiel de développer les retours aux élèves sur les résultats de recherches qui peuvent contribuer à leur réflexion citoyenne sur l'école d'aujourd'hui et de demain. Au minimum, il s'agit d'informer les élèves des résultats des recherches auxquelles ils et elles participent, et ce dans un niveau de langage accessible à leur âge. Mais il serait également nécessaire de déployer des restitutions sous forme d'échanges entre chercheurs et chercheuses d'une part, et élèves d'autre part. Les quelques expériences récentes de restitution en classe ou au CJGE, par exemple montrent l'intérêt des élèves à prendre connaissance des recherches et à y réagir par des propositions.

Des rencontres régulières entre les représentantes et les représentants des IPE et la Conseillère d'État seront organisées afin de favoriser le partage d'expérience entre la magistrate et les élèves, de récolter de nouvelles idées et d'œuvrer à la résolution de problèmes transversaux comme la mobilité, le recyclage du matériel scolaire ou le bien vivre ensemble au sein d'un établissement.

Enfin, le portage de projets par les jeunes dans ou hors du cadre scolaire sera encouragé par un soutien accru du département au développement de projets (guide et formation pour les jeunes qui veulent créer un événement), facilitation d'accès à un financement via le fonds jeunesse et information plus large sur les possibilités pour les jeunes de s'engager dans le bénévolat.

## 6 Conclusion - Apprendre à participer et participer pour apprendre

---

Ce document-cadre a pour vocation de donner une définition de l'Éducation à la citoyenneté<sup>34</sup>, de tenter de rendre plus lisibles et cohérentes les actions menées au sein du DIP à l'attention des jeunes et des élèves, de proposer des pistes d'actions permettant d'en renforcer certaines dimensions ou d'en affirmer d'autres et de donner des pistes pour la mise en œuvre des mesures définies dans la FR-DIP 23-28.

Il cherche à poser un cadre utile à toute personne œuvrant pour ou avec le DIP afin de viser tous ensemble – école, partenaires, famille – à préparer chaque jeune "(...) à *participer à la vie sociale, culturelle, civique, politique et économique du pays* (...)"<sup>35</sup>. Former les citoyennes ou citoyens de demain est en effet un tout qui relève à la fois de la responsabilité de l'instruction publique, de celle des parents, comme de la société civile.

Il permet également de lier les objectifs principaux que sont le développement des compétences des jeunes en matière de vivre ensemble et de participation.

La participation démocratique n'est pas toujours une évidence car elle peut sembler légitime, ou pas, dépendre du contexte familial ou socio-économique, comme de la culture d'origine. Ainsi, le rôle de l'école publique est clairement d'outiller chaque élève afin qu'il puisse se familiariser dès le plus jeune âge avec ses droits et ses devoirs, comprendre la société et les institutions qui la régissent, mais également participer à la vie de la classe, de l'école, du quartier, du canton, voire au-delà.

Le défi à relever est d'autant plus important que notre société évolue très rapidement en raison de sa globalisation et des développements technologiques qui font continuellement bouger les cadres et peuvent générer instabilité et perte de repères<sup>36</sup>.

Ainsi, l'Éducation à la citoyenneté et la participation citoyenne sont deux leviers qui visent à soutenir les enfants et les jeunes pour leur permettre de trouver leur place dans une société en mouvement, à leur faire comprendre les enjeux actuels et le monde dans lequel ils évoluent, à les encourager à participer et à s'engager pour contribuer à la qualité de vie et au bien vivre-ensemble.

Ce document a été rédigé par : Sophie Coulet Gillioz, service écoles et sport, art, citoyenneté, Bastien Ischer, direction générale de l'enseignement secondaire II, Nadia Keckeis, service écoles et sport, art, citoyenneté, Kathia Leger-Walravens, direction générale de l'enseignement obligatoire, Isabelle Peyrot Perdrizet, office de l'enfance et de la jeunesse, Nicolas Tavaglione, secrétariat général, Aline Zurn Grillon, office médico-pédagogique.

---

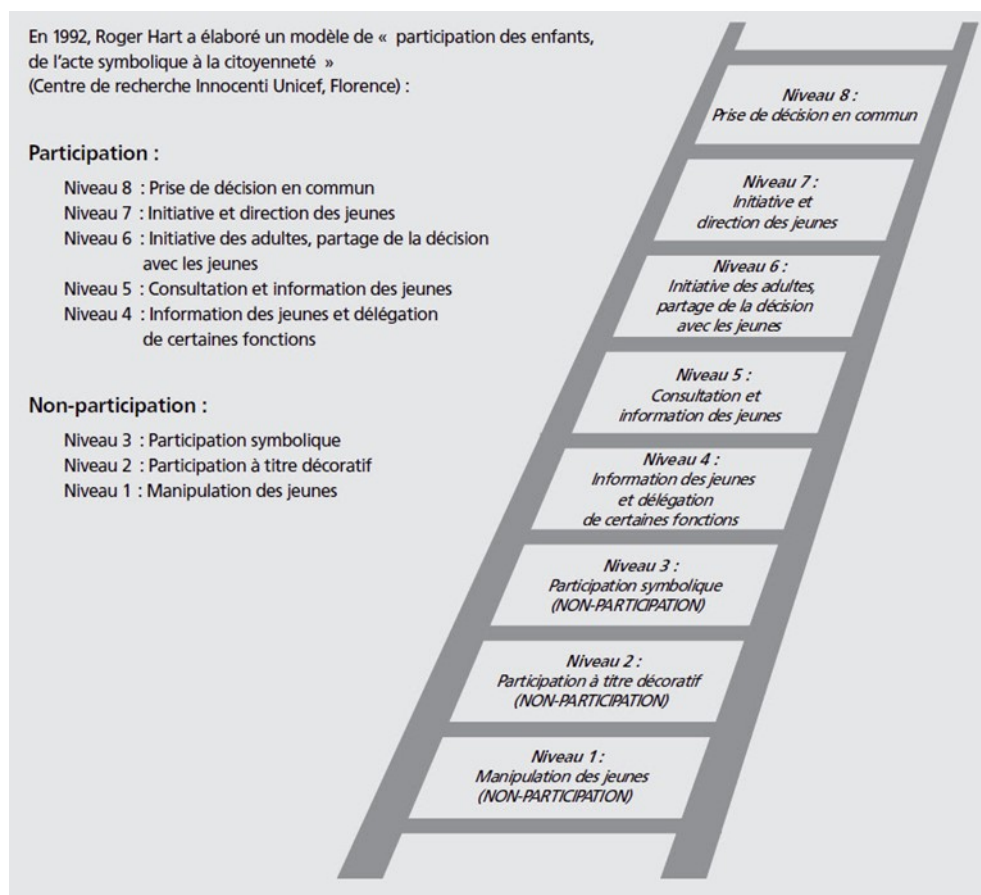
<sup>34</sup> L'analyse montrant que de très nombreuses interprétations existent.

<sup>35</sup> Loi sur l'instruction publique, article 10, alinéa d.

<sup>36</sup> Selon le World Economic Forum de Davos, 65% des enfants scolarisés aujourd'hui exerceront des métiers qui n'existent pas encore !

## 7 Annexes

### 7.1 Echelle de la participation des jeunes de R. Hart



Echelle de la participation du Conseil de l'Europe

### 7.2 Référentiels et plans d'études

#### **Enseignement obligatoire**

Le pôle *Citoyenneté et institutions* vise à l'acquisition de connaissances permettant aux élèves de connaître et comprendre l'organisation de la classe, de l'école et du quartier (cycle élémentaire primaire), de la société et de ses institutions, sur le plan local, cantonal, national (cycle moyen et cycle d'orientation) et international (cycle d'orientation), afin de pouvoir s'y engager en connaissant leurs droits et leurs devoirs. Au cycle élémentaire, l'enseignement se déroule sous l'angle du pôle *Pratique citoyenne à l'école* dès la 1P par le biais de l'apprentissage des règles de la classe, de l'école et de la société. Au cycle moyen, ce pôle est constitué de la discipline *Citoyenneté* dont l'enseignement débute en 5P, de manière intégrée à celui de la Géographie et de l'Histoire en 5P et 6P. Ces attentes institutionnelles mériteraient d'être clarifiées dans les prescriptions cantonales pour garantir une mise en œuvre pour l'ensemble du corps enseignant. Dès la 7P, une période hebdomadaire à part entière est attribuée à l'enseignement de la *Citoyenneté*. Cette discipline est évaluée par une appréciation de la 5P à la 7P, puis avec une note en 8P, où une moyenne semestrielle de Sciences humaines et sociales figure dans le bulletin scolaire. Au cycle d'orientation (CO), la

Citoyenneté est enseignée en 9<sup>e</sup> année. Elle fait l'objet d'une notée intégrée à la moyenne de Géographie ou d'Histoire (selon l'enseignante ou enseignant qui donne ce cours) et n'est pas mentionnée spécifiquement dans le bulletin scolaire.

Le pôle *Pratique citoyenne à l'école*, vise à l'implication active dite " citoyenne " de l'élève dans la classe et l'école, à travers des structures participatives (conseil de classe, conseil d'école, instances participatives élèves-IPE) ainsi qu'à travers l'organisation et la participation à différentes actions citoyennes (actions communes, travaux d'intérêt public dans les écoles ou établissements...). Au contraire de *Citoyenneté et institutions*, ce pôle est transversal, et implique de nombreuses disciplines avec des objectifs variés : développer des compétences permettant de mener à bien des projets collectifs et faciliter la vie dans la classe et dans l'école (apprendre à connaître, comprendre et respecter les règles, à assumer ses responsabilités et à respecter la diversité des points de vue...) en Formation générale - Vivre ensemble et exercice de la démocratie (FG), puis apprendre à argumenter et participer activement au débat (apprendre de manière générale à s'exprimer et comprendre l'oral et l'écrit au cycle élémentaire, puis de manière plus spécifique développer l'argumentation et l'apprentissage du débat en Français au cycle moyen et au CO. La dotation horaire hebdomadaire qui y est dévolue est par conséquent beaucoup plus difficile à quantifier.

Le pôle *Citoyenneté et enjeux de société* vise à l'acquisition de connaissances et compétences en articulation avec des thèmes d'actualité, pour amener les élèves à y réfléchir et à en débattre, ainsi qu'à prendre conscience de la portée de leur responsabilité citoyenne, d'elles-mêmes et eux-mêmes à leur environnement proche et au monde entier. Ce pôle est à nouveau transversal. Il implique des objectifs disciplinaires variés : en Sciences humaines et sociales ainsi qu'en Sciences de la nature, les élèves acquièrent des connaissances sur des thèmes d'actualité (analyse de la gestion des ressources dans un espace en Géographie au cycle moyen, confrontation de témoignages concernant un même événement en Histoire en 11<sup>e</sup>, analyse des liens entre les animaux, les plantes et le milieu afin de montrer les interdépendances et leur implication pour la biodiversité en Sciences de la nature au cycle moyen, distinction des différents modes de scrutin en Citoyenneté en 9<sup>e</sup>...). Ces mêmes disciplines se basent sur l'apprentissage d'une démarche d'enquête privilégiant la mise à distance de l'objet d'études et le développement des capacités d'analyse et d'esprit critique dans le respect de l'article 11 de la LIP garantissant le respect des convictions politiques et religieuses des élèves et de leurs parents. En Formation générale – Interdépendances, les élèves apprennent à se décentrer de leur personne pour envisager des problématiques sous un angle plus global (environnement proche, monde).

Finalement, les Capacités transversales (Collaboration, Communication, Démarche réflexive, Pensée créatrice, Stratégies d'apprentissage) sont mobilisées dans chacun des trois pôles. Elles ne sont pas enseignées en tant que telles, mais intégrées à l'enseignement des autres disciplines.

Par ailleurs, il est à noter que même si la prégnance de ces trois pôles évolue au fur et à mesure du parcours de l'élève, chacun sera travaillé de manière progressive de la 1<sup>re</sup> à la 11<sup>e</sup> année en tenant compte de l'âge et de l'intérêt des élèves.

Au **cycle élémentaire**, caractérisé par un important travail de socialisation, les pôles *Citoyenneté et institutions* et *Citoyenneté et enjeux de société* seront abordés sous l'angle du pôle *Pratique citoyenne*, pour amener graduellement les enfants à se saisir pleinement du métier d'élève. À cet effet, il conviendra d'explicitier les règles de classe, d'école et de société ainsi que leurs différents enjeux (sociaux, sécuritaires...) pour développer chez les élèves l'acceptation des différences, la compréhension et le respect des règles, piliers du vivre ensemble et du débat d'idées.

Au **cycle moyen**, la discipline Citoyenneté qui se centre sur le fonctionnement d'une société démocratique et des institutions politiques locales, enrichit le pôle *Citoyenneté et institutions* prenant de l'ampleur à l'image du pôle *Citoyenneté et enjeux de société*. Le travail entrepris au cycle élémentaire sur l'apprentissage des règles dans le pôle *Pratique citoyenne* à

*l'école évolue en se centrant sur l'apprentissage d'une collaboration active prenant en compte la diversité des rôles et des points de vue.*

Au **CO**, ces trois pôles interagissent de manière plus équilibrée. Le pôle **Citoyenneté et institutions** occupe plus de place notamment de par sa présence dans la grille horaire de 9<sup>e</sup>. Ils abordent également les dimensions nationales et internationales des institutions politiques (*Pratique citoyenne et droits fondamentaux, Qu'est-ce qu'un État ?, La Suisse, État fédéral et la Suisse et le monde*).

## **Enseignement secondaire II**

Au secondaire II, toutes les filières ne sont pas soumises aux mêmes [plans d'études cadres](#). Pour les collèges/les gymnases et les écoles de culture générale, ce sont les cantons qui, à partir des Plans d'études cadres (**PEC**) de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), édictent les Plans d'études sur lesquels se base l'enseignement. Concernant la formation professionnelle, les plans de formation et plans d'études cadres sont du ressort des organisations du travail (OrTra) et du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Les plans d'études font également l'objet d'une déclinaison pour un enseignement au semestre.

L'éducation à la citoyenneté transcende cependant les plans d'études des différentes filières de formation dans la mesure où le chapitre III de la [Loi sur l'instruction publique](#) stipule que l'un des buts de l'école publique est « *de préparer chacun à participer à la vie sociale, culturelle, civique, politique et économique du pays, en affermissant le sens des responsabilités, la faculté de discernement et l'indépendance de jugement* » (LIP C 1 10, art. 10, al. d).

### **Démocratie et citoyenneté dans la formation générale**

**Le PEC pour les collèges** souligne l'importance de préparer les jeunes à devenir des citoyens responsables et fait donc figurer dans les orientations générales la nécessité de les amener à développer les *compétences sociales, éthiques et politiques*. Il souligne également le besoin d'accompagner l'enseignement des institutions d'une expérimentation du fonctionnement politique et d'élargir le champ des possibles perçu par les personnes en formation (droits politiques, action associative, engagement bénévole...). Une des visées pédagogiques de ce plan d'études est donc d'amener les élèves à l'engagement civique et social en "pratiquant" la démocratie en en appréhendant les multiples ressources.

Concrètement, l'enseignement des sciences humaines au collège de Genève permet aux enseignantes et enseignants de faire réfléchir les élèves sur les valeurs de chacune et chacun et sur le fonctionnement du monde, étape fondamentale pour permettre aux jeunes de construire la société de demain. Ce plan d'études cantonal favorise la formation de citoyens responsables et la capacité à débattre. Une expérience très formatrice en termes d'implication citoyenne est également offerte aux élèves de certains collèges sous la forme du *Students' United Nations* (SUN) dans le cadre du cours d'option complémentaire *géographie*, d'option spécifique *économie et droit*, ou en tant que cours facultatif. Notons par ailleurs que l'analyse critique des politiques et l'aptitude à *se situer dans la société, en tant que citoyen et consommateur responsable et solidaire* relève aussi de l'option spécifique *économie et droit*.

L'éducation à la citoyenneté figure dans le **PEC pour les écoles de culture générale** dans le domaine d'études *sciences humaines et sociales*. La présentation de l'approche transdisciplinaire souligne cependant déjà l'importance de favoriser " (...) *le développement de compétences permettant à l'élève de s'insérer de façon responsable, proactive et autonome dans la société et d'y participer activement (charte EDD, 2013)* ". Au niveau du canton, ces directives apparaissent dans le domaine complémentaire *histoire et institutions politiques* et cherche à développer chez les élèves la capacité à s'intéresser et à s'impliquer en comprenant le fonctionnement, développant un esprit critique, et en prenant conscience des possibilités d'action à leur disposition.

### **Démocratie et citoyenneté au cours de la formation professionnelle**

La sensibilisation des personnes en formation professionnelle aux questions de citoyenneté est assurée dans le cadre du cours de culture générale pour l'ensemble des centres de formation professionnels à l'exception du CFP commerce où la culture générale est enseignée d'une manière transversale aux disciplines et/ou domaine de compétences opérationnelles. Cet enseignement est composé de deux domaines, *Langue et communication* et *Société*, le second prenant la forme d'un enseignement par aspects, dont l'aspect *politique*. Le **PEC pour l'enseignement de la culture générale** souligne que " *le caractère démocratique de notre société implique, sous peine de disparaître, que les décisions politiques ne soient pas acceptées passivement par les citoyens, mais qu'elles soient prises grâce à leur participation active* ". Il relève l'importance d'éveiller les apprenant-e-s à l'exercice des droits civiques et à l'action associative. Ceci prend la forme de cours sur le fonctionnement des institutions, des groupes de pression et des associations, mais peut également donner lieu à des débats organisés par les enseignant-e-s autour de sujets de votations et, plus largement, de société. L'expérimentation des processus de vote et la découverte des ressources offertes par un système démocratique visent à inciter à la prise de position et à l'engagement.

L'acquisition de valeurs et la construction d'opinions politiques passent aussi par le développement de la capacité à formuler des idées et à les exprimer, objectif qui s'inscrit dans ceux définis pour le domaine *Langue et communication*. Améliorer la communication permet de faire valoir ses droits, de convaincre, de gagner en crédibilité. Le *savoir être citoyen et citoyenne* est également travaillé grâce à l'aspect *droit*, aux sujets qui touchent au développement durable, ou à la recherche d'information dans le cadre des *Travaux personnels d'approfondissement* (TPA). L'aspect *éthique* offre, quant à lui, la possibilité de construire son propre système de valeurs, et l'aspect *identité et socialisation* permet de se penser comme être social, apte à s'engager pour construire un monde désirable.

Concernant la **maturité professionnelle**, le **PEC** aborde les droits et droits civiques dans le domaine complémentaire *histoire et institutions politiques*. L'attention des personnes en formation est également attirée sur l'importance des médias et des groupements d'intérêts, la nécessité de questionner ses sources, toujours dans l'idée qu'elles puissent se forger une opinion en vue de pouvoir participer " (...) *en tant que personnes civiquement formées à une culture démocratique et à une société pluraliste* ". L'importance est ici aussi de développer l'envie de comprendre, de s'intéresser, d'être apte sélectionner ses sources et à traiter l'information, et de déclencher ou de renforcer la participation des jeunes. Ces objectifs sont repris dans les **plans d'études cantonaux** des différentes maturités professionnelles.

### 7.3 Projets menés au sein du DIP par pôle et degré d'enseignement

Les projets et ressources présentés ci-après sont donc répertoriés selon cette classification, sachant qu'il existe bien évidemment une réelle interaction entre les trois pôles et qu'il peut par conséquent être parfois délicat de distinguer, notamment, si un projet relève de la *pratique citoyenne à l'école*, ou de la *citoyenneté et enjeux de société*.

Projets, ressources au regard des degrés d'enseignement et des trois pôles				
	La couleur saumon signifie que cela concerne le degré d'enseignement	Primaire	Secondaire I	Secondaire II
<b>Citoyenneté et institutions</b>				
Activités immersives	<a href="#">Semaine de la démocratie</a>			
Activités immersives	<a href="#">CinéCivic</a>			
Activités immersives	<a href="#">Institutions 3D</a>			
Ressources	<a href="#">CO - Le GE de lois   Site de l'Enseignement - République et Canton de Genève</a>			
Ressources	<a href="#">1P-8P. Toise "Droits de l'enfant" - Citoyenneté   Site de l'enseignement - République et Canton de Genève</a>			
Activités immersives	<a href="#">Projets • Bandes "défilées" • poliScope</a>			
Ressources	<a href="#">5P-11CO. Mon carnet citoyen - Citoyenneté   Site de l'enseignement - République et Canton de Genève</a>			
Ressources	<a href="#">Distribution de la brochure easy vote dans toutes les établissements du secondaires</a>			
Ressources	<a href="#">Les droits de l'enfant en question - Citoyenneté   Site de l'enseignement - République et Canton de Genève</a>			
Ressources	<a href="#">Institutions politiques suisses - Citoyenneté   Site de l'enseignement - République et Canton de Genève</a> Ouvrage			
Ressources	<a href="#">Institutions politiques genevoises - Citoyenneté   Site de l'enseignement - République et Canton de Genève</a> Ouvrage			
<b>Pratique citoyenne</b>				
Participation-action	<a href="#">Instances participatives élèves</a>			
Activités immersives	<a href="#">La parole est une voie</a>			
Activités immersives	<a href="#">proPhilo   Association pour le Développement de la Pratique du Dialogue Philosophique en Communauté de Recherche</a>			
Activités immersives	<a href="#">Les avocats dans les écoles</a>			
Activités immersives	<a href="#">Genève Débat</a>			
Activités immersives	<a href="#">Projets • Débats argumentés • poliScope</a>			
<b>Citoyenneté et enjeux de société</b>				
Ressources	<a href="#">Accueil   engage.ch</a>			
Ressources	<a href="#">Eduki</a>			
Activités immersives	<a href="#">Step into action</a>			
Activités immersives	<a href="#">Semaine des droits humains - Offres pour les jeunes et les écoles - Services à la cité - UNIGE;</a>			
Ressources	<a href="#">MD: Wahlspiel - MD élections 2023 - Matériel didactique - school - easyvote.ch</a>			
Activités immersives	<a href="#">Semaine des droits humains - Citoyenneté   Site de l'enseignement - République et Canton de Genève (ESI et ESII)</a> Projection / débat			
Activités immersives	<a href="#">Martin Ennals : " Défendre les droits humains ici et ailleurs "</a>			
Activités immersives	<a href="#">Sommet international YAS https://www.youngactivistssummit.org/fr/)</a>			
Ressources	<a href="#">Mieux vivre ensemble à l'école, Climat scolaire et prévention de la violence</a>			
Ressources	<a href="#">Moyens d'enseignement du fait religieux et La laïcité, qu'est-ce que ça veut dire?</a>			
Ressources	<a href="#">La Discute</a>			